

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

ID : 074-217401074-20221121-31\_2022-DE

SLOW

## Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	6
• votants	9
• absents	4
• exclus	0

## Date de convocation :

17 novembre 2022

## Date d'affichage :

17 novembre 2022

## Objet

N° 31/2022

Dépôt d'un dossier de demande pour la création d'un parking au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2023 ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2023

De la commune de DROISY

Séance du 21 novembre 2022 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Olivier BALDI, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Pierre-Alain REY, Cyril CHATANAY

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. VICTOR Thibault

la commune souhaite créer un parking de 27 places VL dont 1 place PMR et 1 espace de stationnement 2 roues.

En vue de l'acquisition du terrain foncier sur la parcelle A 1294, concernée par un emplacement réservé n°44 sur le PLUI de la commune et de la parcelle A 1826 ainsi que des travaux d'aménagement du futur parking, M. Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention DETR/DSIL auprès de l'État au titre des travaux d'aménagement de parking. Il rappelle que les opérations peuvent être subventionnées à hauteur de 40 % par le Département ou la Région.

La commune répondant aux critères d'éligibilité pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), un dossier de demande d'aide financière sera envoyé.

Il présente ensuite le dossier préparé et invite le Conseil Municipal à l'examiner.

Dans ce contexte, un plan de financement est proposé à l'appui de cette demande est figure en annexe de cette délibération.

- **Vu** les pièces du dossier de demande d'aide financière auprès de l'État

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération de création d'un parking et les modalités de

financement,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **S'ENGAGE** ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat par la Commission Permanente du Conseil Départemental
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 22 novembre 2022.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 22/11/2022

Et de sa publication le : 22/11/2022 .

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 22/11/2022

Le maire,  
Jean-Paul FORESTIER

**NOM du maître d'ouvrage : Mairie de Droisy****INTITULE de l'opération : création d'un parking centre bourg**

Montant des études: 5 357 €  
 Montant des travaux: 88 800 €  
 Montant des acquisitions foncières: 13 560 €

**TOTAL: 107 717 €**

**DETR / DSIL – Calcul plan de financement prévisionnel**

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL*	Montant subventionnable : 107 717 €	43 087	40.00%
3)	Union européenne			0.00%
	Etat – autre *(CDAS)	Montant subventionnable : 107 717 €	43 087	40.00%
	Conseil régional			0.00%
	Conseil départemental			0.00%
	Fonds de concours CC ou CA			0.00%
	Autres (à préciser)			0.00%
	Total subventions publiques**		86 174	80.00%
2)	Fonds propres	/		0.00%
	Emprunts	/		0.00%
	Total autofinancement		21 543	20.00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	107 717	100.00%

\* inférieur à 40 % pour un monument historique inscrit

\*\* inférieur à 80 %